

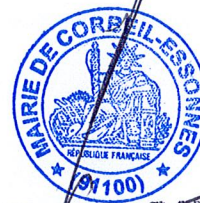
## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Jean-Pierre BECHTER, Maire de la commune de CORBEIL-ESSONNES, certifie :

- Que la délibération du conseil municipal n°5.3 en date du 11 décembre 2017 prescrivant la mise en révision du règlement local de publicité (RLP) a fait l’objet d’un affichage en mairie de Corbeil-Essonnes durant un mois et ce, du 29 décembre 2017 au 05 février 2018 inclus.
- De plus, une mention est parue dans un journal local :
  - Le Républicain - le 15 février 2018

Le présent certificat est établi pour faire valoir ce que de droit.

12 MARS 2018



**Jean-François BAYLE**  
Adjoint au Maire  
délégué à l'environnement, aux transports  
et déplacements, aux réseaux, eau et assainissement  
Urbanisme : PLU et opérations d'aménagement  
1<sup>er</sup> vice-président du BIARCE

Tous les courriers sont à adresser à Monsieur le Maire :